

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Karine Haché	Numéro de permis 2019563	Date d'inspection Le 26 octobre 2022	
Nom de l'établissement Halte le Monde des Super Héros		Numéro de téléphone (506) 336-4940	
Adresse 1295 rue Principale Le Goulet NB E8S 2E9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.	33(2)	30 juin 2023	
Commentaires : L'exploitante est en attente de décision du comité municipal afin de faire l'entretien du parc. Exploitante n'a pas l'autorisation d'utilisée les structures du parc municipal.			
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.	33(3)	28 oct. 2022	26 oct. 2022
Commentaires :			

Commentaires généraux
Suivi de la lacune vérification de l'équipement fix extérieur a été fait par courriel donc le ratio n'a pas été pris. Courriel en pièce jointe.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 octobre 2022

Date

original signé par
Karine Haché

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 octobre 2022

Date